CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de la Vie Locale Service des communes 139.45

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S): M. LUCIEN LIMOUSIN / M. PATRICK BORÉ

OBJET : Métropole d'Aix-Marseille-Provence - Aide exceptionnelle à l'investissement 2019 - Requalification des voies du centre-ville de Marseille (phase 1).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le premier vice-président, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport est relatif à une demande exceptionnelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la requalification des voies du centre-ville de Marseille.

Ce projet s'inscrit dans la dynamique de redynamisation du centre-ville de Marseille portée par la ville de Marseille et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Les objectifs principaux sont d'améliorer le fonctionnement urbain dans une perspective de centreville apaisé en réorganisant le dispositif des transports en commun et en assurant une continuité cyclable et piétonne, de poursuivre la requalification des espaces publics du cœur historique, de s'inscrire dans une démarche de développement durable, de définir une cohérence de traitement des espaces publics avec l'élaboration d'une charte de qualité urbaine du centre-ville de Marseille et enfin de maîtriser la gestion urbaine.

Ainsi, le projet vise en priorité à piétonniser la Canebière, restructurer la gare de bus Bir Hakeim, mettre en œuvre une piétonisation progressive de l'hyper-centre, améliorer la place accordée aux vélos, retrouver une unité d'ensemble et une cohérence de traitement des espaces publics et enfin envisager des plantations sur les nouveaux aménagements et restaurer les espaces arborés.

S'agissant de la phase 1, les études actuellement en cours et les travaux réalisés au cours de l'année 2019 portent sur 7 secteurs : Ballard, Opéra, place De Gaulle, Canebière, Bir Hakeim, Barbusse, Caisserie, place Thiars, place aux huiles, cours Estienne d'Orves, Grignan et Haxo.

Le coût global de cette opération est estimée à 35.074.972 €HT, dont 457.669 € HT réalisés par la Ville de Marseille sur ses compétences propres (vidéo protection, mobilier urbain ...).

Les travaux sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine s'établissent donc à un montant de 34.617.303 €HT pour lesquels le Département apportera une aide financière exceptionnelle à hauteur de 70 %, soit 24.232.112 €

La part de la Ville de Marseille fera l'objet d'une demande distincte qui sera présentée ultérieurement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la décision ci-après.

Par délégation, le 1er vice-président, Patrick BORÉ

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL